

DÉLIBÉRATION N°20260922_10

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 16 septembre 2026.

Etaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Sophie PIFFARELLY, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Catherine JUAN, M. Marc MONTARDIER, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Aimé LONGUEPEE, M. Salah KRIMAT – Adjoints

M. James BEL, Mme Sandrine DEBEAUSSE, Mme Aurore DJOUMER, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Chanrotana HUN, M. Wouassim LAJILI, M. Jean LORENZO, M. Lionel LOURDIN, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Ingrid VASSEUR – Conseillers Municipaux

Etaient représentés

M. Mehdi BOUMENJEL donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Véronique GARCIA donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Abdoul KANE donne pouvoir à Mme Aimé LONGUEPEE

Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à Mme Aurore DJOUMER

Mme Leïla ZENATI donne pouvoir à M. James BEL

Mme Chanrotana HUN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°10 : PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET DU RAPPORT DE GESTION 2025 DU MULTI-ACCUEIL ET DE LA CRECHE FAMILIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande Publique relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n°1710-01 du conseil municipal du 16 octobre 2017 portant approbation du recours à la Délégation de Service Public pour l'exploitation des crèches municipales ;

Vu la délibération n°200707-02 du conseil municipal du 7 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Vu le procès-verbal d'analyse des candidatures par la Commission de DSP réunie le 9 mai 2023 ;

Vu la délibération n°20230627-06 du 27 juin 2023 portant sur la Délégation de Service Public pour l'exploitation d'une crèche multi-accueil et d'une crèche familiale et l'approbation de la convention de Délégation de Service Public et du rapport du Maire au conseil municipal sur le choix du délégataire ;

Vu le rapport de présentation du Maire au Conseil Municipal sur le
établi en application de l'article L.1411-5 du Code général des Collectivités territoriales,
proposant de retenir l'Association « la Croix Rouge Française » comme délégataire de service
public ;

Vu la délibération 20251014_04 du 14 octobre 2025 portant présentation des rapports d'activités
et du rapport de gestion 2024 de la Multi-accueil et de la Crèche Familiale ;

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire et Educative en date du 10 juin 2026 ;

Considérant le contrat de Délégation de service public ;

Considérant qu'il convient de prendre acte des rapports annuels de la crèche Multi-Accueil et de
la crèche familiale ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Salah KRIMAT, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE – DELIBERE sur les rapports annuels d'activités et de gestion 2025 de la
crèche Multi-Accueil et de la Crèche Familiale.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER**

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal
Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours,
accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a
été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.